



Nom de l'école :	ÉCOLE L'OASIS	- à jour-
Nom de la direction :	ANNIE REDDY	
Nom de la personne-ressource :	ANNIE REDDY	
Noms des membres du comité violence à l'école :	NADIA DESJARDINS, DOMINIQUE BOULAY, NATHALIE DEMERS, ANNIE REDDY.	

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2014-2015
<p>Suite au portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexer votre portrait de situation à ce document • Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier étape 1 	<p>En lien avec les facteurs de protection voici les informations importantes à retenir pour L'OASIS :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Surveillance constante auprès des élèves : <ul style="list-style-type: none"> • Partie ouest de la cour extérieure difficile à surveiller. • Maintien d'un local de prévention. • Les surveillants ont encore besoin d'être outillés pour intervenir de façon préventive. • Les situations de violence ou d'intimidation se produisent plus souvent dans la cour d'école, au gymnase, dans les toilettes, sur le chemin de l'école et dans les vestiaires, donc dans les temps non-structurés. 2. Stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise : <ul style="list-style-type: none"> • L'école implantera le programme de soutien au comportement positif. • Besoin de référer d'abord au protocole « SCP » et aux services de « Jusqu'au Bout ». • S'assurer d'appliquer avec rigueur les protocoles du programme « SCP » et de « Jusqu'au Bout ». • L'école doit poursuivre l'actualisation du plan des mesures d'urgence. 3. Climat relationnel <ul style="list-style-type: none"> • Le climat de l'école a été particulièrement difficile cette année. • Malgré une nette amélioration du phénomène dans l'école (et le quartier) puis les 5 dernières années, le manque de services psycho-sociaux a créé une difficulté majeure cette année.



- Les jeunes manquent de respect entre eux et envers l'autorité.
 - Les conflits peuvent se transposer et se transporter sur plusieurs territoires : OMHL, parc Ayers.
 - Les jeunes filles utilisent davantage la violence verbale, phénomène grandissant chez les plus petits.
 - Les situations conflictuelles dans le transport sont exceptionnelles.
 - La violence physique ou verbale est très rapidement présente lors de situations conflictuelles.
- 4. Accueil et soutien aux élèves**
- Présence d'un local de prévention.
 - Counseling d'enseignants tuteurs en lien avec « Jusqu'au Bout ».
 - Soutien auprès des élèves par les TES et les professionnels de la CS.
- 5. Participation des élèves à la vie de l'école**
- Programme de prévention du développement des habilités sociales (« Jusqu'au Bout », « Fluppy » au préscolaire et « Soutien au comportement positif »).
 - Présence de conseil d'élèves.
 - Organisation d'activités parascolaires enfants et parents/enfants (sport Argenteuil, « Jusqu'au Bout »).
 - Activité de prévention en collaboration avec le milieu sur la non-violence (Mois non-violence).
 - Programme de récompenses, par étape.
- 6. Gestion des conduites violentes et gestion des conflits**
- Arrimage constant à faire dans les modes d'intervention SCP en complémentarité avec le programme « Jusqu'au Bout ».
 - S'assurer d'appliquer avec rigueur les protocoles « SCP » et de « Jusqu'au Bout ».
 - Présence d'un local de prévention.
 - Existence d'un protocole « SCP » pour le suivi des élèves suspendus ou expulsés, au besoin.
 - Soutien auprès des élèves par les TES et les professionnels de la CS.
 - Collaboration systématique avec la famille, présence de ressources externes (intervenant quartier, policier, psychologue, etc....)
 - Plan des mesures d'urgence à poursuivre.
 - Pas de protocole d'aide aux victimes formel mais un filet de sécurité mis en place de façon systématique.
 - Réflexion à poursuivre avec l'équipe école afin de développer une compréhension commune des interventions à faire (en lien avec « SCP » et « Jusqu'au Bout »).
 - Pas de mesures spécifiques dans l'école mais faire appel à des organismes qui interviennent en situation de crise (CALACS, CAVACS, ACCROC, etc...).
- 7. Collaboration entre les adultes de l'école et acceptation du partage des tâches disciplinaires**
- S'assurer d'appliquer avec rigueur les protocoles « SCP » et de « Jusqu'au bout », ce dernier particulièrement pour le volet parent.



8. Gestion de classe

- Arrimage constant à faire dans les modes d'intervention « SCP ».
- S'assurer d'appliquer avec rigueur les protocoles de « SCP ».
- Maintien d'un local de prévention.
- Tableau d'encadrement de classe (La Couleur de ma journée).

9. Système disciplinaire clair et cohérent

- S'assurer d'appliquer avec rigueur les protocoles du programme « SCP ».
- Existence d'un processus de suivi des élèves suspendus ou expulsés.
- Favorisation des groupes restreints dans l'école (activités midi).
- Tableau d'encadrement de classe (La couleur de ma journée).

10. Implication et collaboration des parents

- On perçoit une nette amélioration de la collaboration des parents, donc il est important de maintenir un climat positif.
- Existence d'un comité de quartier dans lequel des parents sont représentés et d'un local parent où ceux-ci peuvent recevoir du soutien à différents niveaux.
- La mise en place d'un comité de quartier favorise la mobilisation des parents.

11. Implication et collaboration avec les partenaires et la communauté

- Violence : symptôme de la détresse et il faut travailler en amont (« Jusqu'au Bout »).
- Changement du rôle du policier éducateur (moins de disponibilité) MAIS, dans le cadre de « Jusqu'au Bout » nous pouvons compter sur la présence d'un policier éducateur qui soutient les intervenants de l'école dans les situations particulières (intimidation, acte de violence, etc.).
- Rencontre équipe multi avec les partenaires.
- Référence et suivis avec le CSSSA.
- Intervention du CJ.
- Présence du personnel de soutien (TES) et des professionnels de la CS.
- Activité de prévention en collaboration avec le milieu sur la non-violence (Mois non-violence).
- En réponse aux besoins du milieu pour contrer la violence, nouveaux postes créés (équivalent 35 h) pour l'intervention terrain dans le quartier.



12. Pratiques de gestion

- Gradation de l'intervention :



Voici les priorités à améliorer à notre école :

2015-2016

Actions à prévoir en 2015-2016 :

- Implanter le programme « SCP ».
- Arrimer le programme « SCP » et le programme « Jusqu'au Bout » (volet parent).
- Assurer avec vigilance le suivi du code de vie relatif à l'intimidation.

POURSUITE DU PROJET DE PRÉVENTION : « J'exprime mes passions (AN 3) »

POURSUITE DE L'ARRIMAGE AVEC LE SECONDAIRE DANS LA PERSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE ORIENTANTE

- Participer à la présentation de la pièce théâtrale « Dixie de Dalesville » qui sensibilise les élèves aux valeurs de la vie en société.



2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

2015-2016

Voici les mesures universelles de prévention qui seront mises en place :

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier [étape 2](#)

- **Implanter « SCP » dans l'école.**
- **Mettre en place dans chaque classe, le conseil de coopération.**
- **Faire la présentation du projet « Jusqu'au Bout » au personnel de l'école en début de chaque année**
- Maintenir un comité de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école.
- Adopter une thématique préventive école « J'exprime mes passions » (école l'Oasis) pour 2015-16.
- Maintenir la plateforme de concertation secteur des éducateurs spécialisés et la formation de ceux-ci.
- Former le personnel afin d'arriver à une compréhension commune de la violence et l'intimidation et outiller celui-ci à intervenir efficacement.
- Mettre en place des activités d'information et de sensibilisation auprès des élèves (ex. : activité sur le civisme aux parents, mois de la non-violence, ateliers cyber intimidation avec le policier éducateur, afficher des œuvres des élèves, affiches de sensibilisation accrochées aux murs de l'école, etc....).
- Actualiser le code de vie de l'école.
- Mettre en place un mécanisme de régulation avec les partenaires tant au niveau de la prévention et de l'intervention.

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2015-2016

Voici les mesures de collaboration qui sont prévues :

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier [étape 3](#)

- Informer les parents via le dépliant du plan de lutte à la violence et à l'intimidation en début d'année et par les infos parents (ex. : le plan d'action de la C.S. et de l'école, sur les animations vécues en classe, sur les modalités de signalement pour les jeunes et les parents, sur les partenaires (CSSS et autres).
- Présenter et expliquer le code de vie de l'école en assemblée générale annuelle des parents.
- Officialiser l'engagement des parents et des élèves via les signatures du code de vie dans l'agenda.
- Inviter les parents à participer à diverses activités de l'école (CÉ, conférence, accompagnement, parent-bénévole lors d'activités et des sorties, etc...).
- Solliciter les parents à s'impliquer dans diverses activités en lien avec la thématique sectorielle.



4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION

2015-2016

Voici les modalités qui sont prévues :

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier étape 4
- S'assurer d'actualiser le code de vie afin de répondre aux encadrements de la loi 19

- Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence peut :
 1. compléter le formulaire de dénonciation prévu à cet effet et le déposer dans la boîte située à côté du secrétariat ...
 2. rencontrer un intervenant afin de faire part de la situation qu'il vit. Dès ce moment, l'élève est rencontré afin de faire part des événements à l'intervenant et ce en toute confidentialité. L'intervenant complète le formulaire de dénonciation.
- Tout parent qui croit que son enfant est victime de violence ou d'intimidation peut :
 1. compléter le formulaire de dénonciation prévu à cet effet et le déposer au secrétariat ou le transmettre par courriel à l'adresse de l'école.
 2. Communiquer avec un membre du personnel de l'école durant les heures de classe et le membre du personnel complète le formulaire de dénonciation.
- Tout membre du personnel qui est témoin d'intimidation ou de violence doit signaler la situation par écrit (formulaire de dénonciation) à la direction ou à la T.E.S et ce, dans les plus brefs délais.



5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE

2015-2016

Voici les actions qui sont prévues :

**(Mesures éducatives et de sanction :
trois (3) niveaux d'intervention)**

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier [étape 5](#)

- Actualiser le code de vie en y précisant les trois niveaux d'intervention face aux comportements léger, modéré ou sévère (annexe document secteur « Non à l'intimidation », p 78 et suivantes).
- Appliquer de façon systématique les sanctions prévues au code de vie en fonction de la gravité des gestes rapportés.
- Diffuser à tout le personnel de l'école les mesures éducatives et de sanction prévues lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté.
- Implanter la technique « Stopper la violence en 5 étapes » comme méthode d'intervention de premier niveau, voir annexe document des Hauts-Canton.

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2015-2016

**Voici les mesures de confidentialité
qui sont prévues :**

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier [étape 6](#)

- S'assurer que les personnes concernées par la transmission d'information sont tenues au respect de la confidentialité. De plus, nous nous assurons que les informations contenues dans le dossier d'aide de l'élève ne portent pas à préjudice à celui-ci et aux autres personnes concernées.
- Les dossiers sont placés dans un classeur sous-clé dans le bureau de la direction ou de la personne responsable du dossier.
- Utiliser SPI pour colliger des informations.



7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

2015-2016

Voici les mesures d'encadrement qui sont prévues :

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier [étape 7](#)

- Intervention rapide auprès des victimes, témoins, auteurs et de leurs parents :
 - Atelier d'estime de soi, d'habiletés sociales ou de gestion de la colère
 - Rencontre de soutien
 - Référence au CSSSA ou auprès d'organismes communautaires.
- Effectuer des suivis ou accompagnements périodiques auprès des victimes, témoins, auteurs et de leurs parents.
- Officialiser les partenariats avec le corps policier, le CSSSA et les organismes communautaires concernés.

8. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2015-2016

Voici les modalités de signalement qui sont prévues :

- Les outils pour vous aider se retrouvent dans le fichier [étape 8](#)
- Des documents communs et/ou une procédure CSRDN seront remis.

- **Outil de consignation**
- Nommer une personne responsable pour assurer le suivi des signalements et des plaintes.
- Évaluer le signalement et assurer le suivi selon la procédure établie par la CSRDN.



9. LE SUIVI (RÉGULATION) QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2015-2016

Voici le suivi qui sera donné aux victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence). Voici l'engagement de la direction pour la régulation donnée.

- Effectuer des suivis ou accompagnements périodiques auprès des victimes, témoins, auteurs et de leurs parents.
- Mettre en place un processus de référence.

Signature de la direction d'école :	Annie Reddy	Date : juin 2015
Signature de la personne-ressource:	Annie Reddy	Date : juin 2015
Signature de la présidence CÉ :	Jean-François Diotte	Date : juin 2015